



**ENSEMBLE
CONTRE LA
CORRUPTION**

COMMUNIQUE DE PRESSE

« Les agissements du magistrat Al Duniel DIMANCHE violent les garanties judiciaires des citoyens et les principes de l'État de droit et de la lutte contre la corruption »

Ensemble Contre la Corruption (ECC), exprime ses grandes préoccupations par rapport aux agissements illégaux et arbitraires du magistrat instructeur Al Duniel DIMANCHE qui utilise la lutte contre la corruption pour, vraisemblablement, appliquer un agenda caché.

En effet, le magistrat Dimanche, dont le mandat de juge d'instruction arrivera à échéance ce 29 janvier, se livre depuis décembre 2023, dans une vaste opération illégale et arbitraire caractérisée notamment par le non-respect des procédures judiciaires dans le cadre de l'instruction d'un dossier de corruption au Centre National des Equipements (CNE) qui lui a été confié.

En effet, en violation des articles 18 et 46 du Code d'instruction criminelle (CIC), magistrat instructeur Al Duniel DIMANCHE a notamment émis un ensemble de mandats d'invitation qu'il a exécutés de son propre chef contre des personnes ne faisant l'objet d'aucune poursuite pénale et non mentionnées dans le réquisitoire d'information qui lui a été acheminé.

De plus, en violation des articles 80 et 84 du CIC, il a transformé ces mandats d'invitation en mandats d'amener puis en mandats d'arrêts « internationaux », ignorant les limites de sa compétence juridictionnelle fixées par le décret du 22 août 1995 relatif à l'organisation judiciaire.

ECC rappelle que le CNE a toujours été présenté comme étant une institution au service de ceux et celles qui occupent des postes de pouvoir et de direction dans le pays. Le détournement, au bénéfice de particuliers, des matériels qui auraient dû normalement servir à la construction de grands ouvrages d'art a souvent été dénoncé. Il s'agit donc d'un dossier important qui aurait pu permettre à la société de découvrir ce qu'il en est effectivement de ces rumeurs et à la Justice de sévir contre les corrompus de cette institution.

En dépit des nombreuses alertes qui ont été lancées par des organisations de Droits Humains, aucune mesure n'a été prise par les autorités de tutelle du magistrat instructeur en vue de le stopper dans ses dérives et exiger qu'il instruisse cet important dossier, dans le respect de la Loi et des règles de procédure. C'est donc sans surprise que le 22 janvier 2023, il a ordonné la détention de l'ancien député Cholzer CHANCY après l'avoir auditionné une deuxième fois dans sa chambre criminelle.

CARDH

Centre d'Analyse et de Recherche en
Droits de l'Homme

CEDH

Centre œcuménique des Droits de
l'Homme

CE-JILAP

Commission Episcopale Nationale Justice
et Paix

CONHANE

Conseil Haïtien des Acteurs Non Etatiques

CRESFED

Centre de Recherche et de Formation
Economique et Sociale pour le
Développement

PAJ

Programme Pour une Alternative de
Justice

RNDDH

Réseau National de Défense des Droits
Humains

SKL

Saint Karl Lévêque

ECC juge regrettable que, par son comportement, le juge Al Duniel DIMANCHE place ses intérêts mesquins à un niveau plus élevé que la Loi. Car, ce faisant, il affaiblit l'autorité de la Justice. De plus, son attitude contribue à mettre en danger l'avenir de la lutte contre la corruption en Haïti ainsi que la sécurité de plusieurs citoyens qui ont éventuellement des comptes à rendre à la République, au regard de leur gestion des biens publics.

L'instrumentalisation de la Justice à d'autres fins est totalement inacceptable et contraire aux principes de l'État de droit, garantis par la Constitution et les principaux instruments de protection des droits de l'homme, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention américaine relative aux droits de l'homme auxquels Haïti est partie.

Le code d'instruction criminelle sépare les autorités d'instruction de celles de poursuite. En toutes circonstances, le juge, gardien de l'application et du respect de la Loi, doit agir en conformité avec celle-ci.

Tout en poursuivant ses travaux visant à contribuer à la lutte contre la corruption et à la cause de l'État de droit, Ensemble Contre la Corruption (ECC) encourage vivement les institutions à remplir leur mission afin de stopper toute velléité de les utiliser à d'autres fins que celles prévues par la loi.

Pourquoi, Ensemble Contre la Corruption (ECC) exhorte le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ), organe d'administration et de discipline du Pouvoir judiciaire, et les doyens, administrateurs des tribunaux de premières instances, à agir en toute urgence afin de stopper ces dérives.

Fait à Port-au-Prince, Haïti, le 23 Janvier 2024.

Katia Bonte
Katia BONTE
Présidente

